

Tout mettre en œuvre pour obtenir l'abrogation de la réforme du collège

La publication du décret et de l'arrêté sur la réforme du collège, datés du 19 mai, jour de la grève majoritaire dans les collèges contre ce même projet est une provocation.

Alors que l'indignation des personnels monte, l'intersyndicale nationale s'est réunie ce 21 mai.

Le SNFOLC se félicite de la déclaration intersyndicale signée par 9 organisations (SNES, SNEP, SNETAA-FO, SNFOLC, SNALC, SUD, CGT, SIES, SNCL) qui représentent plus de 80% des personnels aux élections professionnelles.

Ensemble, *« elles demandent l'abrogation de ces textes, décret et arrêté, et la reprise immédiate des discussions sur l'avenir du collège. En tout état de cause, elles refusent de discuter des modalités d'application de cette réforme. »*

Cette réforme, qui de l'aveu du gouvernement est l'application de la loi de refondation de l'école, que FO a condamnée, est fondée sur la réduction des enseignements disciplinaires et l'autonomie, ce qui ne peut que mener à plus de difficultés et d'inégalités.

Pour la mettre en œuvre le gouvernement prétend s'appuyer sur le décret Hamon du 20 août 2014, qui au nom des missions liées à l'enseignement prétend imposer des heures et des heures de réunions pour mettre en œuvre les projets locaux, découlant notamment des EPI.

Cette réforme est en fait inapplicable et ne peut que mener au chaos et à la multiplication des tensions en plaçant les établissements, les disciplines et les collègues en situation de concurrence.

La revendication intersyndicale d'abrogation de la réforme est juste, claire et bien ciblée : **tout doit être mis en œuvre pour la faire aboutir !**

C'est sur la base de cette exigence que les organisations réunies en intersyndicale ont décidé d'une pétition nationale et d'appeler les personnels à s'adresser aux parents, notamment le 4 juin.

Comme le souligne la déclaration solennelle du bureau confédéral de la CGT-FO du 21 mai, *« le gouvernement a enclenché une offensive sur les piliers sociaux de la république. Plus largement ces attaques portent atteinte de manière coordonnée à la république. Elles s'inscrivent dans un autoritarisme social complément de rigidités économiques considérées comme incontournables et relevant pleinement du libéralisme économique. (...) Pour le bureau confédéral de FORCE OUVRIERE cela conduit le syndicalisme authentique, marqué par la liberté, l'indépendance et l'attachement aux valeurs républicaines à s'inscrire dans une résistance sociale, économique et démocratique. »*

La réforme du collège décidée autoritairement, et au profit de la politique politicienne, s'inscrit dans cette offensive. En demandant, de plus, aux syndicats de s'inscrire dans la participation à la mise en œuvre des modalités pratiques de son application, le gouvernement prétend en faire de simples auxiliaires de sa politique, ce qui pose un problème démocratique.

Exigeant l'abrogation de la réforme du collège, les organisations réunies en intersyndicale ont décidé de déposer un préavis de grève qui couvre chaque jour. C'est dans ce cadre qu'elles mettent en « débat une journée de grève nationale en juin ».

Pour le SNFOLC, le plus vite sera le mieux.

Le SNFOLC propose que se réunissent partout des intersyndicales départementales pour confirmer la revendication unanime de l'abrogation, de décider comme à Lyon, des rassemblements (mercredi 27 avec le SNES, FO, CGT, SNALC et SUD); d'organiser dans les établissements les AG des personnels, de discuter, préparer, décider la grève nationale pour l'abrogation de la réforme du collège.



Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

**La réforme du
collège
décidée
Autoritairement**

**au mépris du
dialogue social
et au profit de
la politique
politicienne...**

**Tout mettre
en œuvre
pour obtenir
l'abrogation.**

**Pour le
SNFOLC,
le plus vite
sera le
mieux.**